



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil communal

Arzier - Le Muids, le 21 novembre 2017

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DE LUNDI 20 NOVEMBRE 2017

EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Président : M. Jean-Pierre Vuille

Le Conseil Communal d'Arzier-Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 20 novembre 2017:

1. 43 membres étaient présents, 4 excusés, 1 arrivée tardive et 1 absent (M. Valentin Rais)
2. Le Conseil Communal a approuvé à l'unanimité l'ordre du jour modifié de la séance;
3. Le Conseil Communal a approuvé à une large majorité le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2017 avec modifications;
4. Le Conseil Communal a accepté à l'unanimité avec amendement le préavis municipal n° 15/2017 : Demande de crédit de CHF 95'000.- pour le changement du serveur informatique communal et la mise à niveau de logiciels
5. Le Conseil Communal a accepté à l'unanimité le préavis municipal n° 16/2017 : Demande de crédit supplémentaire au budget 2017 pour un total de CHF 93'000.-
6. Le Conseil Communal a accepté à la majorité d'envoyer à la Municipalité le postulat " Pour une sécurité accrue de la rue du Village d'Arzier" de M. Eric Jaquet.

La séance est levée à 21h38

Ainsi délibéré à Arzier-Le Muids le 20 novembre 2017.

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum sur les points 4 et 5 ci-dessus. Une telle demande doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP).

Le Président
Jean-Pierre VUILLE



La Secrétaire
Maryline THALMANN GIAVINA